

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 octobre 2013

Compte-rendu

L'an deux mil treize, le onze du mois d'octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 5 octobre 2013, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Boris OUDOT, Arnault MERLE, Gérald THIBERT et Pascal BELLORGET, conseillers municipaux

Secrétaire de séance désignée : Madame Mireille THIÉBAUD



Chaque conseiller ayant reçu le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2013, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions modificatives :

Comme chaque fin d'année, les lignes budgétaires doivent être modifiées afin de les rendre conformes à la réalité des opérations budgétaires.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Article 165 - Dépôt et cautionnement reçus : + 283.00 €

Article 21311 - Hôtel de Ville : - 283.00 €

Il s'agit du dépôt de garantie de la locataire du logement communal.

Article 21312 - Bâtiments Scolaires : + 195.00 €

Article 21311 - Hôtel de Ville : - 195.00 €

Il s'agit des drapeaux et affiche des Droits de l'Homme pour l'école maternelle, rendus obligatoires par la loi.

Article 2183 - Matériel de bureau : + 550.00 €

Article 2188 - Immobilisations corporelles : - 550.00 €

La commune a investi dans un vrai mini standard téléphonique avec répondeur qui nous permet avec un seul téléphone d'avoir les deux lignes (FT et Internet).

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives et charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures nécessaires.

Logement communal :

La locataire du logement au-dessus de l'école a résilié son contrat de location. Le logement sera libre au 1^{er} novembre (l'état des lieux sera réalisé entre le 28 et 31 octobre).

Le loyer actuel est de 370.80 €uros, les avances sur charges 2013 sont de 80 €uros par mois.

Le conseil municipal est invité à définir le nouveau montant du loyer. Monsieur le Maire propose que le loyer soit augmenté à 380.00 €uros sachant que le logement ne possède pas de stationnement et a les contraintes de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce à l'unanimité pour un loyer de 380.00 €uros.

Mutualisation de l'APC (Aide de la Poste) :

Comme le conseil a déjà décidé lors de la réunion du 11 janvier 2013 du déplacement de l'APC à la bibliothèque et la mutualisation des services, il convient de prendre une délibération pour solliciter l'aide de la Poste.

Pour mémoire, la CDPPT (Commission Départementale de Présence Postale Territoriale) peut attribuer une subvention provenant du fond de péréquation d'un montant maximal de 10 000.00 €uros prévue dans le cadre d'une mutualisation des services entre l'APC et un autre service communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite une aide de La Poste dans le cadre de la mutualisation des services de l'Agence Postale Communale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande

à l'unanimité.

Affouage :

En raison de la situation économique actuelle, Monsieur le Maire propose que le prix de la part reste identique aux années précédentes, soit 15 €uros, il rappelle que l'affouage ne doit pas servir à faire du commerce.

Monsieur le Maire rappelle que le droit à l'affouage est réservé aux habitants des résidences principales et secondaires, sauf pour les personnes n'ayant pas respecté le règlement de l'année précédente. Ce sera clairement indiqué sur le rôle de l'affouage.

Des procurations pourront être données entre habitants mais de façon officielle, limitée à une seule procuration par personne. Il rappelle que, dans ce cas, le mandant et le mandataire seront conjointement responsables en cas de problème ou

d'affouage non fait dans les temps. Ces points seront clairement indiqués dans le règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le maintien du prix de la part d'affouage à la somme de 15 €.

Les inscriptions auront lieu au cours des permanences en mairie de 17h00 à 18h30, les :

- ✓ lundi 21 octobre
- ✓ mercredi 23 octobre
- ✓ vendredi 25 octobre
- ✓ lundi 28 octobre
- ✓ mercredi 30 octobre

Le tirage au sort des dizaines aura lieu courant novembre.

Monsieur le Maire souhaite que l'on maintienne l'organisation des années précédentes, à savoir une personne pour chaque jour de permanence, aidés si besoin par le personnel communal.

Location de parcelles :

Deux parcelles communales sont à louer en raison du décès et du départ de leurs locataires respectifs. Il s'agit des parcelles section ZH n° 133 (lieu-dit « Bas des Quatre Chênes ») d'une superficie de 8 ares, et section ZH n° 208 (lieu-dit « Le Verger ») d'une superficie de 6 ares 60 sur une superficie totale de 22 ares.

Les loyers étaient respectivement de 3.66 €uros et 3.15 €uros. Monsieur le Maire propose de louer ces parcelles à 5 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour une location de ces 2 parcelles à 5 euros.

L'information sera donnée à l'ensemble des habitants.

Pétition :

Monsieur le Maire a rencontré quatre des cinq responsables de la pétition pour l'assainissement collectif. Ils ont visité 180 habitations (dont 7 résidences secondaires et 1 location), le taux de réponses favorables à l'assainissement collectif est de 84.44 %. Pour mémoire, il y a 232 habitations sur le village.

Monsieur le Maire leur a donné lecture de la réponse de Monsieur le Préfet en date du 5 février en réponse à son courrier du 28 janvier 2013 et donnant des précisions sur les compétences et les sorties du syndicat. Une copie de ces deux courriers est donnée à chaque conseiller.

Après discussion avec les pétitionnaires, Monsieur le Maire a proposé d'écrire à nouveau à Monsieur le Préfet, en faisant état de la pétition et demandant la possibilité d'étudier un nouveau zonage avec une station d'épuration située soit sur Grand'Vie (avec obligation d'expulsion) soit à l'ancien terrain de foot.

Monsieur le Maire souhaite qu'un membre du conseil puisse prendre l'attache de Monsieur Olivier BAROZET, responsable de la Mission Conseil et Assistance aux collectivités (MiCA) Eaux et Assainissement auprès du Conseil Général, pour étudier toutes les solutions possibles.

Manifestations communales :

✓ **Cérémonie du 11 Novembre**

La cérémonie au monument aux morts est prévue à 10h45, et comme chaque année, c'est Vielverge qui organise le vin d'honneur. Le blanc-cassis sera commandé à la Cave Maurin et les accompagnements au P'tit Bouchon.

✓ **Repas des Aînés**

Le repas des Aînés est prévu le samedi 16 novembre. Comme chaque année, le service sera assuré par les membres du CCAS et du Conseil et Monsieur le Maire souhaite déjà connaître le nom des personnes qui seront absentes. Après consultation, tous les membres du conseil seront présents.

✓ **Un bébé... Un arbre... à Vielverge**

La cérémonie ne devrait concerner qu'un seul enfant et Monsieur le Maire propose d'associer à cette manifestation la plantation de l'Arbre de la Laïcité (décision du Conseil Municipal du 8 juillet 2011) et la pose des plaques de crues. Il serait préférable que la manifestation se déroule fin février.

Appel d'offres :

Monsieur le Maire indique que 47 dossiers ont été retirés à ce jour et que 14 entreprises ont effectué une visite des sites, condition sine qua non pour soumissionner.

Questions diverses :

✓ **Distrib-pain**

De nombreuses communes comme Vielverge n'ont plus de boulangerie sur place. Elles s'équipent de distributeurs automatiques qui permettent à chaque habitant d'acheter du pain 7 jours/7 et 24 heures/24.

C'est une solution qui vient en complément des tournées déjà en place, et ne s'adresse pas à la même clientèle.

L'association avec un boulanger est indispensable et Monsieur le Maire va rencontrer Jonathan et Céline FIVEL.

Le coût de location est de 299.00 €uros par mois, et comprend l'assurance et la maintenance du matériel.

Une réunion entre les boulangers, le fournisseur et la mairie est prévue rapidement. Pour information, la commune de Champdôtre vient d'en installer un, fin septembre.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour poursuivre l'étude

✓ **Rythmes scolaires**

L'AMF (Association des Maires de France) a obtenu du gouvernement le maintien du fonds d'amorçage pour la mise en place de la réforme en 2014.

Comme les communes qui l'ont appliqué à la rentrée 2013, Vielverge devrait recevoir 50.00 €uros par enfant scolarisé.

Un autre point concerne le calendrier de la préparation, et le gouvernement accepte que la concertation puisse durer jusqu'à fin 2013, début 2014 au lieu de mi-octobre, début novembre.

Monsieur le Maire réunira prochainement la commission Affaires Scolaires.

A 22h00 Madame Murielle ROCHE quitte la réunion de conseil en raison d'autres obligations.

✓ **FPIC 2013**

La Préfecture a notifié le montant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales qui s'élève pour 2013 à 0.00 €uros.

En 2012, le montant était de 46.00 €uros.

✓ **Éclairage public chemin de Coudraye**

Suite au problème soulevé lors du précédent conseil, Monsieur le Maire a saisi le SICECO. Chaque membre du conseil a reçu la copie de la réponse de Monsieur Pascal ROBERT qui indique qu'il s'agit d'un problème lié au vieillissement de la cellule photoélectrique qui sera nettoyée lors de la prochaine tournée de maintenance.

Monsieur Pascal BELLORGET précise que Madame le Maire de Soissons a soulevé le problème lors de la réunion du SICECO en précisant qu'elle ne prendrait rien à sa charge.

Monsieur Pascal BELLORGET précise qu'une nouvelle répartition des CLÉ (Commissions Locales d'Énergie) sera prochainement révisée. Des travaux de renforcement basse tension vont être bientôt entrepris sur le poste « route de Pontailler » (vers l'ancienne poste).

✓ **Chemins**

Monsieur Gérald THIBERT rappelle qu'il y a des trous à reboucher sur les chemins, Monsieur le Maire précise que pour l'instant le cantonnier est pris par les visites des locaux à rénover et qu'il fera le nécessaire dès que possible.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mireille THIÉBAUD

Alain CHARLET